

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/17/10/03

Date de convocation :

13/10/2025

Objet de la délibération :

Tarifs affouage 2026

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

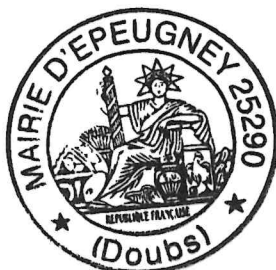
24/10/2025

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

13/10/2025

- que le nombre des membres en exercice est de 14.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 17 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M LAFON Régis, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, M. DEAU Nicolas, M. LOGUIOT Stéphane, M. VIENNET François.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume CRETIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. CRETIN Guillaume, Vice-Président de la commission Bois propose au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour l'affouage 2026.

Le tarif actuellement en vigueur est de 7.50€ le stère.

Le Vice-Président propose au Conseil Municipal de faire un abattement de 25% sur le tarif de l'affouage pour les houppiers uniquement.

La commission Bois propose la reconduction de ce tarif et de l'abattement pour les houppiers.

Un acompte de 40€ est demandé à chaque affouagiste, cet acompte sera déduit lors de la facturation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide que le tarif de l'affouage sera pour l'année 2025 de 7.50€ le stère et qu'un abattement de 25% sera appliqué uniquement sur les houppiers.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Guillaume CRETIN